



Campagne d'information 0,5 pour mille du Bureau suisse de prévention des accidents bpa en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique

Conférence de presse du 23 novembre 2004

0,5 pour mille = 1 verre, 1 seul.

Exposé de Brigitte Buhmann, directrice du bpa

Le taux limite d'alcool de 0,5 pour mille entrera en vigueur le 1.1.2005. Le Bureau suisse de prévention des accidents bpa veut attirer l'attention du public sur la nouvelle limite en vigueur et rappeler aux conducteurs qui boivent de l'alcool qu'ils devraient s'en tenir à la règle « 1 verre, 1 seul »: qui se contente d'une chope de bière (3 dl) ne risque rien, mais le 2^e verre pourrait se traduire par un retrait du permis de conduire.

Les faits suivants ont motivé l'abaissement du taux limite d'alcool : le risque d'accident augmente dès 0,5 pour mille. Des conducteurs en état d'ébriété causent près d'un décès sur cinq, soit 100 décès par an, sur les routes suisses. Compte tenu des chiffres officiels, l'on estime que près de 30 pour cent des accidents de la route faisant des blessés sont liés à l'alcool ; pendant les week-ends, la part s'élève à près de 50 pour cent.

La campagne d'information mise en œuvre par le bpa en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique est bâtie sur un message clair: « 0,5 pour mille = 1 verre, 1 seul », assorti d'un conseil positif « un c'est ok ». Les conductrices et conducteurs qui ne veulent pas renoncer à l'alcool sont appelés à se conformer à la devise « un seul verre ». En même temps, le bpa signale que celles et ceux qui prennent le volant en présentant une alcoolémie supérieure à 0,5 pour mille encourent des sanctions plus sévères.

Moyens d'informations classiques: affiche, brochure, Internet

La campagne sera lancée début décembre 2004 par un placardage d'affiches F4 dans les communes. Le message « 0,5 pour mille = un verre, un seul » est visualisé par le sujet très connu de l'Office fédéral de la santé publique.

La brochure du bpa du même nom donne des informations détaillées sur la problématique de l'alcool au volant. Ces informations sont également disponibles sous www.bpa.ch. Les sanctions liées à l'abaissement du taux d'alcool y sont aussi illustrées. En effet, rouler avec un taux d'alcool supérieur à 0,5 pour mille est passible des arrêts et/ou de l'amende et du prononcé de mesures administratives comme le retrait du permis de conduire, par exemple.

La campagne du bpa thématise en outre les contrôles de l'air expiré sans indice d'ébriété, introduits eux aussi au 1^{er} janvier 2005.



Spots « testimoniaux » à la Télévision suisse

Le bpa se sert du moyen appelé « spot testimonial » pour informer que la limite de 0,5 pour mille est devenue une réalité et que chacun devrait s'en tenir à un seul verre. Rien d'extraordinaire à cela, si ce n'est le fait que les actrices et acteurs seront recrutés au moyen d'une annonce et sur les lieux de tournage, où se déroulera aussi le casting.

Des informations détaillées sur les conditions à remplir par celles et ceux souhaitant être les stars des spots du bpa se trouvent sous l'adresse www.un-cest-ok.ch.

Les tournages commenceront le 6 janvier. Ils seront accessibles au public. Le programme de tournage est le suivant :

- 6 janvier, 14-21 heures, **Berne**
- 7 janvier, 14-21 heures, **Zurich**
- 8 janvier, 14-21 heures, **Genève**
- 10 janvier, 14-21 heures, **Coire**
- 13 janvier, 14-21 heures, **Lugano**

Les spots seront diffusés dès la mi-janvier 2005 sur SF1, SF2, TSR1, TSR2, TSI1 et TSI2.

Echéancier, moyens financiers

La brochure «0,5 pour mille = 1 verre, 1 seul» est disponible dès maintenant. Les informations se trouvent aussi sur l'Internet sous www.bpa.ch.

Le placardage des affiches avec le sujet «0,5 pour mille = 1 verre, 1 seul» commencera début décembre dans les communes. Comme mentionné ci-dessus, les spots TV illustrant la règle « un c'est ok » passeront à l'antenne à partir de la mi-janvier. La limite de 0,5 pour mille et la règle « un verre, un seul » seront en outre diffusées par les radios publiques dans le cadre des infos routières.

Le coût de la campagne 0,5 pour mille du bpa s'élève à 700'000 francs. Ces moyens financiers ont été mis à disposition par le Fonds de sécurité routière.

Adresse de l'auteur:

Brigitte Buhmann, directrice
Bureau suisse de prévention des accidents
Laupenstrasse 11
3008 Berne
b.buhmann@bfu.ch

23 novembre 2004
bfu/Mo/Buh/Fmo